REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

VERNIER
Une Ville pas Commune

Genève, le 7 février 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire et de la Ville de Vernier

Mutation du secteur des pétroliers de Vernier: présentation du plan d'action

Historiquement installé en périphérie, le secteur des pétroliers est aujourd'hui au cœur de plusieurs quartiers de la Ville de Vernier. La gestion de l'emplacement précis des réserves stratégiques ayant été clarifiée, les autorités cantonales et communales se sont entendues pour mettre en place une nouvelle gouvernance à même de piloter sur la durée le devenir de ce secteur.

Depuis la construction des citernes dans les années 60, le nombre d'installations est resté inchangé alors que la ville s'est développée tout autour. Si les autres sites de stockage ont drastiquement diminué partout en Suisse romande, celui de Vernier apparaît aujourd'hui comme l'un des centres névralgiques d'approvisionnement. En effet, sur les 408 citernes que comptait la Suisse romande en 1985, entre 160 et 180 existent encore, dont environ 120 à Vernier.

Responsabilités clarifiées

La Confédération a récemment confirmé aux autorités cantonales que la gestion de l'emplacement précis des réserves stratégiques ne relève pas de la compétence cantonale. En vertu de l'ordonnance sur le stockage obligatoire de carburants et combustibles liquides (RS 531.215.41), la Confédération se limite à désigner les marchandises soumises au stockage obligatoire et détermine les quantités à stocker (ordonnance du DEFR RS 531.215.4). Concernant les huiles minérales, les importateurs sont tenus de maintenir des réserves stratégiques pour une durée équivalente à 4,5 mois de consommation. Ces derniers demeurent propriétaires des marchandises et assument la responsabilité du lieu et la manière dont cette obligation est mise en œuvre. Le choix de la localisation des réserves relève donc exclusivement des importateurs, sous réserve qu'elles se trouvent dans le territoire douanier suisse.

D'un point de vue foncier, l'Etat et la Ville de Genève, en tant que principaux superficiants auprès des entreprises pétrolières, sont ainsi libres de ne pas reconduire les contrats de droits de superficie DDP à leurs échéances respectives, étant précisé qu'une grande partie du site se situe en mains de privés.

Mutation urbaine

En continuité de l'urbanisation récente du quartier de l'Etang, des plans localisés de quartier des voies CFF et de Vernier 115, le secteur des pétroliers est déjà bien desservi en transports

publics (BHNS et tram) et le sera encore davantage à l'avenir avec la mise en service de la halte de Châtelaine et de la voie verte d'agglomération rive droite. Sa proximité immédiate avec des sites naturels importants pour le canton (bois des Frères, bois de la Grille, plusieurs nants et en proximité immédiate du Rhône) sont autant d'opportunités pour utiliser ce secteur de façon plus appropriée et rationnelle.

Bien que situé dans un secteur à forts enjeux en matière de courbes de bruit des avions au nord, de risques OPAM en lien avec l'autoroute et la voie ferrée ou par son intégration au cadastre des sites pollués, les autorités cantonales et communales sont aujourd'hui convaincues de l'opportunité de développer un quartier à même d'accueillir une diversité d'affectations (logements, équipements publics, zones industrielles, espaces de verdure etc.). Des études seront prochainement engagées en ce sens et permettront de définir l'implantation de ces nouvelles affectations en tenant compte, notamment, des défis environnementaux et urbanistiques.

La stratégie de mutation urbaine s'appuie également sur les objectifs du plan climat cantonal (PCC), en particulier l'interdiction du chauffage à mazout, le développement des énergies renouvelables, l'électromobilité et la baisse du trafic individuel motorisé, impliquant une réduction des besoins de stockage d'hydrocarbures à Vernier.

Nouvelle gouvernance

Sous l'égide du département du territoire (DT), une nouvelle gouvernance pour le secteur des pétroliers va être mise en place. Elle réunira les différents départements cantonaux concernés par la mutation de ce secteur ainsi que les Villes de Genève et Vernier et permettra d'initier un dialogue avec les exploitants et superficiaires des DDP sur fonds publics. Enfin, une fiche dédiée à ce projet sera introduite dans la révision du plan directeur cantonal.

- Présentation diaporama

Pour toute information complémentaire:

- *Canton de Genève: Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66, pauline.desalis@etat.ge.ch*
- *Ville de Vernier: Mme Laetitia Mahrer, cheffe du service de la culture et de la communication, T. 079 201 65 17, media@vernier.ch*